



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 28 octobre 2015, 20H30

Date de la convocation : 21 octobre 2015

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: APPERT Annie, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, DURUPT Nadège, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, ROHRBACH Daniel.

Absents excusés : ARNAL Stéphane, BOYAT Marie-Eve, CATHERIN Denis, VOISIN Luc.

Pouvoirs : ARNAL Stéphane à LARDET Denis, CATHERIN Denis à LAURENT Jean, VOISIN Luc à CATHERIN Agnès.

Président de séance : LARDET Denis

Secrétaire de séance : COULON Arnaud

☒ Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2015: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 13 voix pour et 2 abstentions des conseillers des conseillers absents à la séance.

Informations et questions diverses.

M. le Maire remercie les conseillers qui étaient présents pour la commémoration de l'envol du Maréchal De Lattre. Il précise qu'à cette occasion, des archives concernant ce monument ont été remises à la Commune.

M. le Maire explique que les drapeaux étaient en berne le 27 octobre en mémoire des 43 victimes de la catastrophe de Puisseguin.

L'opération brioche a rapporté 2 570.70€ cette année, contre 2 874.80€ l'an passé. M. le Maire remercie Agnès VAYER, André BENOIT, Serge FAVRE et Jean Marie BENOIT pour leur implication dans cette opération, ainsi que tous les membres d'associations qui ont fait du porte à porte.

M. le Maire revient sur la conférence territoriale du territoire Bresse Val de Saône qui a eu lieu le 22 octobre à la salle des fêtes de Manziat en présence de Damien ABAD, président du conseil départemental. Cette réunion vise à informer les maires des subventions versées aux collectivités du territoire par le département. Cette année et l'année prochaine encore les subventions seront maintenues par le département, qui ne peut malheureusement pas s'engager sur la pérennité du dispositif pour les années suivantes, ce qui risque de fragiliser encore un peu plus les communes.

M. le Maire revient sur l'assemblée générale et le conseil d'administration de la MARPA auxquels ils ont assisté avec Stéphanie BERNARD et Jacques PENIN. Les comptes ont été rééquilibrés, le prix des repas réajusté.

Avec Agnès CATHERIN et Corinne SIBELLAS, il a rencontré les 19 ans qui seront chargés d'organiser les manifestations des conscrits, bien qu'ils soient peu nombreux.

M. le Maire rappelle la cérémonie du 11 novembre et les élections régionales qui auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre.

Le directeur de l'école a transmis une lettre à M. le Maire par laquelle il sollicite l'autorisation de faire installer un mur d'escalade dans la salle de motricité de l'école. Ce projet sera financé par le SOU des écoles. Le Conseil est d'accord, sous réserve que le mur soit installé par une entreprise agréée et vérifié par un bureau de contrôle. La commune va aussi se rapprocher de son assurance.

L'assemblée générale des maires ruraux de l'Ain a eu lieu le 24 octobre. M. le Maire a participé à la table ronde sur l'environnement avec Thierry BOYAT. Ont également été évoquées les questions de la baisse des dotations et de la hausse des communes en difficulté financière, de l'accueil des gens du voyage car l'aménagement des aires est très onéreux et elles sont malheureusement peu utilisées, et enfin du coût engendré par de trop nombreuses normes.

Le schéma de coopération intercommunale a été élaboré par le Préfet. Les collectivités ont deux mois pour faire leurs remarques. La CCPB doit fusionner avec la CC de Pont de Vaux, et la CC de de Pont de Veyle avec la CC des Bords de Veyle. Les élus de la CCPB regrettent que la CC de Pont de Veyle ne fasse pas partie de leur regroupement, car le bassin de vie est cohérent, et correspond au territoire couvert par le SCOT. Un groupe de travail va donc se réunir vendredi 30 octobre à la CCPB afin d'établir une position commune et de présenter une délibération pour le prochain conseil. La décision finale reviendra toutefois au Préfet.

1) Modernisation des coffrets de commande de l'éclairage public par le SIEA

M. le Maire rappelle au Conseil que le SIEA est compétent en matière d'éclairage public. Comme précédemment évoqué, photos à l'appui, les coffrets de commande de l'éclairage public sont vétustes, voire dangereux pour certains. Il est temps de procéder à leur remplacement.

Un plan de financement de cette opération est proposé par le SIEA. Sur un montant total de travaux de 36 800€ TTC, 24 358.33€ resteraient à la charge de la commune.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le plan de financement proposé, tout document s'y rapportant, et à faire procéder aux travaux de remplacement des coffrets.

2) Modification de l'éclairage public sur le rond-point de Lavy par le SIEA

M. le Maire rappelle au Conseil que l'éclairage public du rond-point mérite d'être repris afin de permettre des coupures partielles d'éclairage.

Un plan de financement de cette opération est proposé par le SIEA. Sur un montant total de travaux de 8 400€ TTC, 6 107.06€ resteraient à la charge de la commune.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le plan de financement proposé, tout document s'y rapportant, et à faire procéder aux travaux d'éclairage sur le rond-point.

3) Modification des ballons fluos de l'éclairage public par le SIEA

M. le Maire rappelle au Conseil que les ballons fluos de l'éclairage public doivent être remplacés car ce type d'ampoule est désormais interdit.

Un plan de financement de cette opération est proposé par le SIEA. Sur un montant total de travaux de 23 500€ TTC, 11 959.06€ resteraient à la charge de la commune.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le plan de financement proposé, tout document s'y rapportant, et à faire procéder au remplacement des ballons.

4) Redevances d'occupation provisoire du domaine public liées aux chantiers de travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz

L'année 2015 constitue la première année d'application de la nouvelle réglementation permettant de calculer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et des canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Cette redevance est liée à la réalisation de travaux durant l'année n-1. Ce dispositif réglementaire figure dans le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 et est entré en vigueur le 28 mars 2015.

M. le Maire propose donc au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Les RODP classiques restent récupérées par le SIEA et reversées chaque année à la Commune.

5) Demande d'aides du Département et de l'Agence de l'Eau pour les travaux sur les réseaux du chemin de l'Echaly

M. le Maire revient sur l'historique du dossier du chemin de l'Echaly. La rénovation de ce dernier a supposé la régularisation des emprises, ce qui a pris du temps en raison des hypothèques grevant certains terrains, et d'une succession qui vient seulement d'être réglée. Le cabinet Axis, qui assure la maîtrise d'œuvre du projet, a dû remodeler ces plans afin de faire des économies. Il s'est avéré que le réseau d'eau potable avait plus de 40 ans, le syndicat de la Basse Reyssouze a donc planifié pour mars 2016 le changement de ce dernier. Les

passages caméra du réseau d'assainissement ont démontré qu'il était également en mauvais état, il est donc nécessaire de le rénover.

Les travaux de réfection des réseaux du chemin de l'Echaly sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient :

- De valider la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...);
- De valider le montant de 27 600€ HT de l'opération, et les modalités financières de cette dernière ;
- De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération ;
- De solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau ;
- D'autoriser, pour cette opération de travaux de réfection des réseaux du chemin de l'Echaly, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la Commune de Manziat et à la lui reverser ;
- De demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité :

- valide la totalité de l'opération de travaux de réfection des réseaux du chemin de l'Echaly;
- valide le montant de 27 600€ HT de l'opération, et les modalités financières de cette dernière (autofinancement) ;
- valide l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération de travaux de réfection des réseaux du chemin de l'Echaly ;
- sollicite les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'eau pour cette opération ;
- autorise, pour cette opération de travaux de réfection des réseaux du chemin de l'Echaly, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la Commune de Manziat et à la lui reverser ;
- Demande l'autorisation au Conseil Général de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées, en raison du caractère urgent de ces travaux préalables à la rénovation du chemin.

6) DM n°3 au budget assainissement

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget assainissement. A l'occasion de travaux dans la zone de Lavy, la Commune va raccorder à moindre coût un riverain qui était obligé de s'assainir de manière autonome.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide les modifications suivantes au budget:

Dépenses Investissement		
Article	Libellé	Montant
2315/26	Réseaux/ Installations	+ 1 000
2313/24	Mise aux normes step	- 1 000
TOTAL		0

7) Avenant au marché de travaux de la station d'épuration

En vertu de la délibération du 16/04/2014, M. le Maire « peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 15 000 euros, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, il devra rendre compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation ».

Il informe donc le Conseil qu'il a validé un avenant de moins de 5% concernant le marché de travaux de la station d'épuration, soit une plus-value de 50 928.50€ HT.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission Voirie : (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN):

Jean LAURENT propose des devis pour remplacer les buis du monument aux morts, pour tailler les tilleuls du boulo-drome et de la place de la gare. Il remercie vivement l'équipe du fleurissement et les employés communaux qui ont procédé à l'arrachage des plantations le mercredi 21 octobre, ainsi que les habitants qui entretiennent le fleurissement des croix.

Des marquages au sol seront réalisés lundi 2 novembre.

Une décision doit être prise concernant les stationnements temporaires à proximité des commerces. Les arrêts minute actuellement en place, au vu du code de la route, ne permettent que l'immobilisation d'un véhicule le temps nécessaire à la montée ou à la descente des passagers ainsi qu'au chargement ou au déchargement de marchandises. Le conducteur devant rester au volant ou à proximité immédiate du véhicule, difficile dans ces conditions de faire des courses.

La commission propose d'instaurer des places gratuites de stationnement « zone bleue » mais qui seront réglementées dans leur durée. Après discussion avec le conseil, sont fixés à l'unanimité les points suivants:

- les horaires nécessitant un disque pour se garer en zone bleue seront de 8h à 12h et de 14h à 19h ;
- la durée de stationnement sera limitée à :
 - 15mn sur les 2 places devant la boulangerie,
 - 30mn sur les 4 places Rue de la Résistance, 2 devant l'épicerie et 2 Place du marché,
 - 1h30 sur le nouveau parking Grande Route, devant l'immeuble Semcoda.

Un flash info sera distribué pour en expliquer le fonctionnement.

⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH):

Agnès CATHERIN rappelle que le CCAS s'est réuni le 24 septembre pour discuter des colis de Noël et du banquet des anciens à venir. Les enfants seront mis à contribution pour l'élaboration des menus dans le cadre de TAP.

Elle a assisté aux assemblées générales du Tennis, avec Mr le Maire à celle du Sou des écoles et du restaurant scolaire. Mr le Maire à celle de la Jeanne d'ARC. Jean LAURENT représentera le Maire à celle du club de l'amitié.

Le calendrier du gymnase a été validé, le calendrier des fêtes est également en cours de finalisation.

Les cours informatique reprendront le 2 novembre. Agnès CATHERIN remercie donc une nouvelle fois Daniel APPERT et Jacques BOURDON pour leur implication ainsi qu'à ANNICK Rey qui a souhaité quand à elle prendre du recul avec les cours informatique.

La CCPB a organisé une réunion concernant les TAP. Au regard de la difficulté de trouver des animateurs et de faire face aux nombreuses démissions depuis la rentrée scolaire, la CCPB préconise fortement aux communes de passer à des durée de TAP d'1h30. Si jamais la CCPB devait stopper le subventionnement des TAP (pour mémoire 150 000 € pour les écoles de la CCPB), la commune serait obligée de les rendre payants.

⇒ Commission Communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) :

Stéphanie BERNARD revient sur le bulletin annuel qui est en préparation, et pour lequel elle attend encore les articles des associations.

Le livret des associations est également en cours de réédition.

Les panneaux d'affichage aux entrées du village pour afficher les manifestations des associations sont en cours de fabrication.

La cérémonie des nouveaux arrivants aura lieu le 28 novembre à 11h.

Les décorations de Noël sont également en cours. Daniel ROHRBACH précise que les conseillers disponibles peuvent venir donner leur aide pour peindre toutes les nouvelles décorations qui ont été réalisées avec l'aide de Mr BUGNOT, FEYDEL et GREFFET. Elles seront installées le jeudi 3 décembre.

M. le Maire termine par un point sur l'avancement des travaux de la station d'épuration et du cœur village. L'inauguration de la station aura certainement lieu en mars 2016, avec une après-midi portes ouvertes afin que la population puisse prendre la mesure de l'équipement qui a été installé.

(Séance levée à 23h30)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,